

Entre lieu de vie et d'incarcération : l'environnement domestique à l'épreuve de la surveillance électronique

Margot Parmentier – Doctorante en Criminologie (F.R.S.-FNRS / ULiège)

ABSTRACT

Souvent présentée comme une mesure « alternative à l'incarcération » permettant notamment le maintien des liens sociaux du justiciable [1-5], l'assignation à résidence sous surveillance électronique connaît une expansion notable dans nos sociétés contemporaines [6-8]. Toutefois, l'utilisation d'un tel dispositif soulève certains enjeux méritant d'être examinés de plus près. De par son essence même, la mesure de surveillance électronique ajoute en effet une nouvelle dimension au domicile du justiciable et de ses proches ; devenant à la fois un « lieu de vie » et un « lieu d'incarcération » [9, 10]. Marquant la frontière avec le monde extérieur, les murs du logement de l'individu se substituent désormais à ceux du pénitencier et jouent donc, à tout le moins symboliquement, « un rôle de clôture comparable à celui de la cellule » [11]. L'expérience du carcéral ne se limite ainsi plus aujourd'hui aux institutions d'enfermement proprement dites – à savoir les établissements pénitentiaires –, mais tend au contraire à se diffuser au sein d'autres espaces [11].

Dans le cadre de cette communication, notre propos s'articulera en trois temps. Nous aborderons tout d'abord la façon dont ce déplacement du territoire conduit l'État à transférer – en partie – les responsabilités de contrôle et de réinsertion qui lui incombent normalement au travers de ses prisons et de leurs agents [2, 3, 10, 12, 13] ; les proches du justiciable devenant alors, parce qu'ils partagent la même résidence, de véritables « auxiliaires de gestion de la peine » [10, 14]. Nous consacrerons ensuite un moment à la mobilisation de l'entourage du justiciable – dénommé « milieu d'accueil » – ; soit aux rôles et responsabilités supplémentaires que celui-ci adopte, bien souvent malgré lui, tout au long de la mesure de surveillance électronique en vue du bon déroulement de celle-ci [2, 4, 12, 15-18]. Enfin, cet aperçu de la littérature nous permettra de démontrer l'importance d'étudier l'expérience de ce « tiers innocent » – acteur clé de cet outil phare de l'arsenal pénal qu'est la surveillance électronique – et, ainsi, de présenter le dispositif méthodologique qui accompagne notre recherche. Plus spécifiquement, nous présenterons le processus de construction de notre matrice d'échantillonnage ; réalisée au travers d'un travail de consultation des dossiers de surveillance électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles et de recensement des critères recherchés. Censée permettre un recrutement des participants à l'étude aussi pertinent que diversifié en vue de mener nos entretiens qualitatifs, cette étape constitue également un moyen, par le biais des données collectées, de proposer un premier portrait descriptif du milieu d'accueil en Belgique tandis que celui-ci demeure particulièrement inconnu à ce jour.

Mots-clés : surveillance électronique – entourage – rôle

Axe : trajectoires et territoires / dé-territorialisation / territorialité

BIBLIOGRAPHIE

- [1] V. GOIRE *et al.*, *Surveillance électronique. Rapport final*, Liège, Université de Liège/Administration Générale des Maisons de Justice/Communauté germanophone, 2022, pp. 1-430.
- [2] L. BRUYERE, « Chronique de criminologie. Surveillance électronique et milieu d'accueil du justiciable : quelle cohabitation ? », *Rev. dr. pén. crim.*, n°4, 2016, pp. 302-321.
- [3] M.-S. DEVRESSE, « Investissement actif de la sanction et extension de la responsabilité. Le cas des peines s'exerçant en milieu ouvert », *Déviance et Société*, n°3, 2012, pp. 311-323.
- [4] M. MARTINOVIC, « Home Detention: Issues, Dilemmas and Impacts for Detainees' Co-Residing Family Members », *Current Issues in Criminal Justice*, n°1, 2007, pp. 90-105.
- [5] J.V. ROBERTS, *The virtual prison: community custody and the evolution of imprisonment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp 1-220.
- [6] M.-S. DEVRESSE, « La surveillance électronique des justiciables », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2227-2228, 2014, pp. 5-74.
- [7] D. KAMINSKI, « La surveillance électronique des justiciables : légitimité publique et livraison privée ? », *Archives de politique criminelle*, n°35, 2013, pp. 105-132.
- [8] P. LANDREVILLE, « La surveillance électronique des délinquants: un marché en expansion », *Déviance et Société*, n°1, 1999, pp. 105-121.
- [9] D. VANHAELEMEESCH et T. VANDER BEKEN, « Théâtres de châtiments à domicile. L'expérience de la surveillance électronique en Belgique », *Le bracelet électronique : action publique, pénalité et connectivité*, R. Lévy *et al.* (dir.), Genève, Médecine et Hygiène, 2019, pp. 137-150.
- [10] C. ALLARIA, « Le placement sous surveillance électronique : espace et visibilité du châtiment virtuel », *Champ pénal/Penal field*, n°1, 2014, pp. 1-25.
- [11] F. OLLIVON, « Enfermées à l'air libre. Approche géographique de l'expérience des personnes placées sous surveillance électronique », *Criminologie*, n°2, 2023, pp. 121-142.
- [12] A. GIBBS et D. KING, « The Electronic Ball and Chain? The Operation and Impact of Home Detention with Electronic Monitoring in New Zealand », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, n°1, 2003, pp. 1-17.
- [13] J. LEIGH, P. KNAGGS et J. McDOWALL, « Home detention: the overseas experience », *Home detention: The evaluation of the home detention pilot program 1995-1997*, A. Church et S. Dunstan (dir.), Wellington, New Zealand Ministry of Justice, 1997, pp. 1-116.
- [14] D. VANHAELEMEESCH, « La maisonnée sous surveillance électronique », *Journ. dr. j.*, n°311, 2012, pp. 18-22.
- [15] S. DE SPIEGELEIR, « L'expérience de surveillance au quotidien : être détenu sous bracelet électronique », *Déviance et Société*, n°2, 2021, pp. 289-318.
- [16] D. VANHAELEMEESCH et T. VANDER BEKEN, « Between convict and ward: the experiences of people living with offenders subject to electronic monitoring », *Crime Law and Social Change*, n°4, 2014, pp. 389-415.

[17] W.G. STAPLES, « The Everyday World of House Arrest: Collateral Consequences for Families and Others », *Civil Penalties, Social Consequences*, C. Mele et T. A. Miller (dir.), New York, Routledge, 2005, pp. 166-189.

[18] S.J. ANSAY, *When home is a prison cell: The social construction of compliance in house arrest*, Doctoral thesis in Sociology, Florida, University of Florida, 1999, pp. 1-258.